



Objet : 3^e édition de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM)

Bonjour,

L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) a été informée de la réalisation de la 3^e édition de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) par le sous-ministre adjoint, M. Nicolas Mazellier.

En effet, **les enseignantes et enseignants de la maternelle 5 ans seront sollicités par l'ISQ¹ pour remplir un questionnaire Web pour chaque élève de leur classe entre février et avril 2022.** Comme en 2012 et en 2017, cette enquête est obligatoire, conformément à la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.011). Ainsi, le personnel enseignant visé est tenu de répondre à cette demande et de transmettre les renseignements dans le délai et selon la forme prescrite.

Rappelons que cette enquête vise à recueillir des données concernant **le développement des enfants de 5 ans et à identifier les milieux qui comptent le plus d'enfants vulnérables sur le plan du développement.** Elle est sous la responsabilité de l'ISQ, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Fondation Lucie et André Chagnon.

À la suite de la dernière enquête en 2017, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) **a fait des représentations** afin de faire corriger certains irritants nommés par les enseignantes et les enseignants du préscolaire soit :

- ajuster le **temps de libération** selon le nombre d'élèves (Bien qu'il y ait eu des ajustements, nous constatons que ce temps n'est toujours pas suffisant et qu'aucun temps n'est encore prévu pour la préparation et la planification de la suppléance nécessaire à la libération de la tâche enseignante).
- que **soit précisé explicitement** aux centres de services scolaire et aux directions d'écoles que :
 - **Les cas de refus parentaux** doivent être comptabilisés dans le calcul du temps de libération;
 - **Les questionnaires sont conçus pour qu'ils puissent être complétés à la maison.** Donc, si un tel lieu est plus propice aux exigences de la tâche, il devrait être autorisé. Il est de la responsabilité de l'employeur de soutenir les enseignantes et les enseignants et de leur fournir des conditions facilitant la tâche exigée par cette enquête.
 - Les formulaires complétés sans libération soient **compensés par une libération pouvant être prise à un autre moment** d'ici la fin de l'année au choix de l'enseignante ou de l'enseignant (jour de classe).
- ❖ Bref, **nous ne lâchons pas le morceau afin que le travail de nos membres soit reconnu** par une compensation à la hauteur de ce qui leur est demandé et avec des conditions adéquates pour effectuer cet important portrait du développement des enfants de la maternelle 5 ans. Nous continuerons nos démarches pour que dans 5 ans ce soit encore mieux !

Au verso, vous trouverez l'information reçue du ministère. D'ici février, vous devriez avoir des nouvelles dans vos milieux afin de compléter L'EQDEM.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous, à L'APL

¹ Institut de la statistique du Québec



Note d'information

Octobre 2021



Modalités de paiement pour la compensation relative à la libération des enseignantes et des enseignants qui participent à l'*Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) 2022*

Les modalités liées au versement de la compensation financière pour la participation du personnel enseignant à l'EQDEM 2022 sont les suivantes :

- Les frais de suppléance occasionnés par la libération du personnel enseignant seront remboursés aux centres de services scolaires, aux commissions scolaires et aux écoles privées par l'Institut de la statistique du Québec.
- Les paiements sont établis en fonction du nombre d'élèves dans la classe.
- Le tarif utilisé pour le calcul des paiements est basé sur le taux journalier de rémunération d'une suppléante ou d'un suppléant, incluant les vacances et la contribution de l'employeur aux régimes universels, selon les Ententes nationales (6-7.03) en vigueur en janvier 2022.
- Le temps moyen pour remplir un questionnaire est de 15 minutes.
- Le temps alloué à l'enseignante ou à l'enseignant pour se préparer et lire la documentation est de 1 heure.

Par conséquent, les paiements sont attribués de la façon suivante :

- 6 questionnaires remplis ou moins : paiement pour une demi-journée;
- De 7 à 16 questionnaires remplis : paiement pour une journée complète;
- 17 questionnaires remplis et plus : paiement pour une journée et demie.

Un bilan des journées à compenser sera produit par l'Institut de la statistique du Québec. Les paiements seront effectués lorsque la commission scolaire, le centre de services scolaire ou l'école privée aura confirmé l'information, c'est-à-dire après avoir signé et retourné le document qui présentera le bilan.

En l'absence de suppléants lors de la collecte de données (février à avril 2022), il est laissé à la discrétion des écoles de déterminer quel est le moment le plus propice aux libérations auxquelles le personnel enseignant a droit. Ces libérations peuvent s'échelonner jusqu'à la fin de l'année scolaire, et ce, sans égard au moment choisi par les enseignantes et les enseignants pour remplir les questionnaires durant la période de collecte. Les dispositions des conventions collectives continuent de s'appliquer.

Pour toute question particulière, vous pouvez contacter la direction des relations du travail des réseaux du ministère de l'Éducation à l'adresse rlt@education.gouv.qc.ca.